

**Conclusions de la 2ème Assemblée des
Laïques Missionnaires Comboniens en Afrique**



KINSHASA, R.D.C.
Du 21 au 25 juillet 2014

KINSHASA (RDC) 2014



La deuxième Assemblée continentale des Laïques Missionnaires Comboniens a eu lieu à Kinshasa (RDC) du 21 au 25 juillet 2014. Etaient présents : 5 prêtres, 2 sœurs, 18 laïcs, parmi lesquels les coordonnateurs des 6 provinces de l'Afrique francophone et anglophones et 2 représentants du Comité Central.

L'objectif de cette Assemblée de Kinshasa était d'établir un plan d'action concret en partant des résolutions des rencontres antérieures – l'Assemblée Continentale de Layibi (2011) et l'Assemblée Internationale de Maia (2012) –, selon le thème : « Commencer avec ce que nous avons à partir de notre réalité ».

En tenant compte des défis actuels de notre réalité africaine, où Dieu nous appelle à vivre notre vocation comme un témoignage de son amour, selon le charisme de Saint Daniel Comboni, au service de la mission qui est don de Dieu et après une réflexion d'ensemble, nous sommes arrivés à des conclusions que permettront à chaque province d'établir un plan d'action. Ces conclusions sont:

La Vocation

- ❖ Nous voulons encourager chaque LMC à vivre la vocation, comme il a été défini à Layibi. De surmonter les difficultés de la vie et de maintenir les différents engagements que nous avons en tant que parents, travailleurs et chrétiens, comme un témoignage de notre vocation.
- ❖ Comme il a été dit à Maia, les communautés LMC ont besoin d'élaborer des processus qui permettent le plein accomplissement de la vocation personnelle de leurs membres à travers toute leur vie. Établir un calendrier de prière, des retraites, de la célébration des sacrements et de la révision de la vie communautaire.
- ❖ Pour une marche d'ensemble dans notre vocation comme une Famille Internationale de LMC, nous encourageons les nouveaux groupes à communiquer régulièrement avec les Comités Central et Continental pour avoir de l'aide de la part de ceux qui sont en charge de la coordination. Nous croyons qu'il est nécessaire de suivre les lignes communes de nos directives internationales.

Relation entre les LMC

- ❖ Le mouvement a une même vision. Tous doivent collaborer et travailler ensemble pour vivre en harmonie la vie communautaire.
- ❖ Afin de faciliter l'intégration des nouveaux LMC dans le groupe des LMC locaux, nous avons à renforcer la communication et la mise en réseau entre le groupe coordonnateur qui envoie et le groupe coordonnateur de réception, les Comités Central et Continentaux et les Supérieurs Provinciaux MCCJ.
- ❖ Pour la pleine intégration, les nouveaux LMC sont invités à participer à la vie du groupe : dans la formation permanente, dans des assemblées, des retraites, de contribuer au fonds commun, dans la participation à l'administration ...
- ❖ Nous encourageons les LMC qui travaillent dans un Pays où il n'y a pas des LMC locaux, à promouvoir notre vocation en établissant et en formant un groupe local.

La Formation

Comme mouvement LMC Afrique, nous sommes engagés à faire un chemin de formation d'ensemble, pour suivre le Christ selon le charisme de Comboni qui nous appelle à faire cause commune avec les peuples auprès desquels nous sommes envoyés.

Les décisions prises au cours des assemblées précédentes nous guident dans le parcours de la formation où nous devrions tenir compte des aspects suivants :

- ❖ Les provinces doivent collaborer dans l'élaboration des différents programmes et supports de formation.
- ❖ Le partage des programmes et des thèmes de formation entre les différentes provinces et le Comité Central.
- ❖ Traduction des documents de formation dans toutes les langues.

L'Economie

- ❖ Nous voulons inclure dans notre vie spirituelle notre économie pour vivre une vie fondée sur la Providence. Dans ce sens, nous demandons aux groupes de considérer dans leur programme de formation une rubrique sur la relation avec l'argent, en mettant notre stabilité et confiance en Dieu.
- ❖ Dans le processus de notre autonomie financière, nous invitons nos différents groupes à former leurs membres dans les différents aspects financiers tels que : projet de développement basé sur les besoins locaux, collecte de fonds, comptabilité ...
- ❖ En sachant que nous appartenons à cette famille LMC, nous sommes appelés à être responsables de la maintenance du groupe. Dans ce sens, tous les LMC doivent contribuer au fonds local du groupe. De ce fonds local, le groupe devrait également soumettre leur contribution au fonds commun international géré par le Comité central.
- ❖ Nous sommes aussi appelés à animer l'Eglise locale et toute personne de bonne volonté à soutenir nos activités missionnaires.
- ❖ Pour atteindre notre autonomie financière, nous invitons les groupes à initier des activités génératrices de revenus qui peuvent les soutenir (agriculture, élevage, pharmacie, cinéma, centres de photocopies et internet, artisanat local, conférences, formations, colloques, animation d'évènements ...).
- ❖ Il ne suffit pas de nous engager dans les projets mais nous sommes aussi invités à présenter les comptes dans la transparence. (Livret de caisse, compte bancaire avec beaucoup de signature ...).

L'Organisation

❖ **Chaque province doit avoir:**

- Une Equipe de Coordination composée : d'un coordinateur, d'un secrétaire et d'un trésorier – financier. Cette équipe doit envoyer des rapports au Comité Africain et au Comité Central.
- Une personne chargée de la communication (blog, facebook; twitter).

- Une Equipe de formation. Cette équipe doit : Planifier et préparer les thèmes de formation, assurer le suivi et l'évaluation des formations dispensées.
- Chaque groupe doit avoir un responsable de formation qui travaille en réseaux avec les responsables nationaux.

❖ **Comité Africain:**

- L'Equipe de Coordination Continentale est composée : d'un coordinateur, d'un secrétaire et d'un trésorier (financier).
- Ses attributions sont:
 - I. Assurer la communication avec le Comité central ;
 - II. Préparer et convoquer les rencontres continentales ;
 - III. Assurer la communication entre les différentes provinces ;
 - IV. Veiller à ce que les décisions prises dans les différentes Assemblées soient exécutées ;